IMPACT DU CONFINEMENT CORONA-VIRUS SUR LE REVENU DES PAYSANS AGRICULTEURS EN TUNISIE

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ FINANCÉE PAR LA FONDATION ROSA LUXEMBURG BUREAU AFRIQUE DE NORD AVEC LES FONDS DU MINISTÈRE FÉDÉRALE DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT (BMZ)

LES AUTEURS DE CETTE PUBLICATION PORTENT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE SON CONTENU.

LE CONTENU DE CETTE PUBLICATION NE REFLÈTE PAS OBLIGATOIREMENT L'OPINION DE LA FONDATION RLS.

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
مكتب شمال إفريقيا
North Africa Office

-1ère EDITION SEPTEMBRE 2020-

UTAP

Sommaire

01 Partie 1 : Introduction et méthodologie

I. Introduction....5
I. Méthodologie....6
1. La conjoncture économique lors du confinement
I. Les Objectifs de l'enquête....12
2. choix de l'échantillon....14

02 Partie 2 : Analyse et interprétation des données

I. Analyse globale des pertes enregistrées chez les Agriculteurs enquêtés....18
II. Pertes moyennes par agriculteur (DT) / Région (Gouvernorat ou groupe de Gouvernorats)....22
III. Pertes moyenne / Agriculteur....28
IV. Pertes moyenne / Niveau d'Instruction....29
V. Pertes moyenne / Spéculation....31
VI. Pertes moyenne / Agriculteur en fonction de la taille de la SAU....34
VII. Pertes moyenne / Agriculteur en fonction de la nature du titre foncier....35
VIII. Pertes moyenne / Agriculteur selon qu'il ait utilisé ou non les nouvelles techniques de production....36
IX. Corrélation cas de covid enregistré par perte declaré....41
X. Conclusion....42

03 Partie 3 : Conclusions et recommendations

I. Décissions prises par l'Etat: Où est la part du secteur agricole?....44
II. Conclusions et recommendations....45
III. L'exemple du Maroc....46

IMPACT DU CONFINEMENT CORONA-VIRUS SUR LE REVENU DES PAYSANS AGRICUTLEURS EN TUNISIE

Durant la Période allant du 1ère Avril à fin Mai.
2020

I - INTRODUCTION

Alors que le Covid-19 apparaissait en Tunisie en ce début d'année 2020, très rapidement l'inquiétude d'un bouleversement réel de notre vie en société se pointait surtout pour tout ce qui est approvisionnement en produits agricoles. De plus, tout le monde est inquiet quant aux difficultés économiques que pouvait engendrer cette crise pour les opérateurs et notamment auprès des agriculteurs tunisiens.

C'est dans le cadre de ses activités de développement et d'encadrement des Agriculteurs, l'Union Tunisienne des Agriculteurs et des Pécheurs (UTAP) a engagé une enquête auprès d'un échantillon de ses adhérents afin d'évaluer l'impact de la pandémie du Covid-19 sur la baisse de leurs revenus au cours de la période allant du début Avril à la fin Mai 2020.
Cette étude a été lancée dans le cadre d'un projet de coopération entre l'UTAP et la Fondation Rosa Luxemburg. Elle s'intéresse à étudier l'impact de la pandémie covid-19 sur le secteur agricole en Tunisie.

II METHODOLOGIE

LES ETUDES PREPARA-TOIRES DE LA STRUCTURE DE L' ENQUTETE

01 LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE LORS DU CONFINEMENT :

INDICATEURS ÉCONOMIQUES :

Ces indicateurs sont déterminés à partir de l'évolution des prix des produits agricoles frais pendant toute la période de Février jusqu'au Juillet 2020 :

Légumes

La moyenne des prix des légumes pendant la période susmentionnée a vu une régression de 12% en comparaison avec la même période de l'année 2019 : les prix de la pomme de terre ont enregistré une diminution de 16%, suite à la fermeture des restaurants et des hôtels aussi les prix de piments a su une régression entre 16 et 20 % , et l'oignon 19%.

Fruits

La chute des prix n'a pas été très sensible vu que la période de confinement a coïncidé à la fin de la saison des agrumes en plus la production de fruits d'été de l'année 2020 a enregistré une diminution des quantité donc une diminution de l'offre qui en temps normal se manifeste par une augmentation des prix mais d'après les statistiques de ONP la moyenne générale des prix des fruits a diminué de 0.4% en comparaison de la même période de l'année2019.

Une diminution entre 6 et 19 % pour les dattes (même si on passait par un RAMADAN), une diminution de 10% pour les melons, et 6% pour les prix de pastèques

Viandes blanches et rouges

Suite à une diminution de la demande les prix ont chuté avec une moyenne générale de 6% pour les viandes blanches (poulet pack 8%, escalope 5%, œufs 8%).

Les prix à la consommation des viandes rouges ont enregistré une augmentation de 8%, et ça peut être expliqué par l'augmentation de la demande pour le mois de Ramadan ,mais aussi par la décision de fermeture des marchés de bestiaux qui a engendré des difficultés d'approvisionnement des abattoirs.

Poissons

L 'interdiction de sortir en mer pour les chalutiers pendant la période du confinement même si elle n'a pas été longue a fait que la moyenne générale des prix a évolué vers la hausse de 2% par rapport aux prix de la même période de l'année 2019.

“ OUVERTURE DES MARCHES DE GROS

Les ministères de l’Intérieur, du Commerce, des Affaires locales, de l’Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche avaient annoncé dans un communiqué conjoint, que le travail des marchés de gros, sur l’ensemble du territoire de la république, se limitera, à compter du jeudi 26 Mars 2020, aux mardi, jeudi et samedi, pendant la période de confinement total.

Ce communiqué faisait suite au décret gouvernemental n’o 156 du 22 Mars 2020, fixant les besoins essentiels et les dispositions nécessaires à la continuité des services vitaux, dans le cadre de l’application des mesures du confinement total, en vue de prévenir la propagation du Coronavirus.

Mais, après une semaine, cette mesure a été assouplie car trop de superettes se sont trouvées à cours de produits alimentaires frais et ont décidé de fermer leurs boutiques.

Devant le risque de pénurie alimentaire, le gouvernement a fait marche arrière et a assoupli les jours d’ouvertures. Pour mémoire, l’achat moyen quotidien du Tunisien ne dépasse pas 15 Dinars (soit moins de 5 €/jours).

“ COMMERCE EN LIGNE

L’impact positif de COVID- 19 sur le commerce en ligne en Tunisie : Le consommateur tunisien a limité son temps passé dans les lieux publics, plusieurs activités comme les achats en ligne, les services de livraison, les aliments en conserve devraient bénéficier en 2020 des effets du COVID-19.

Le Tunisien qui a la possibilité d’être connecté, s’est tourné vers les achats en ligne parce qu’il veut rester loin de la foule et limiter ses achats dans les supermarchés et les centres commerciaux.

Les statistiques récentes, entre le 01 Février et 27 mars 2020 ont montré que 73% des consommateurs tunisiens ont mené des achats en ligne au moins une fois au cours de ces 2 derniers mois (INS, 2020).

Ceci est causé par l’anxiété focalisée sur l’épidémie.

CONFINEMENT ET MESURES EXCEPTIONNELLES

Le gouvernement tunisien a pris des mesures exceptionnelles pour faciliter le déplacement des agriculteurs.
Les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture ont annoncé, lundi 30 mars, de nouvelles mesures exceptionnelles visant à faciliter le déplacement des agriculteurs et des ouvriers agricoles durant la période du confinement total décrété pour contrer la propagation du Coronavirus dans le pays.
Ces mesures s'inscrivent dans la volonté de l'Etat de poursuivre l'approvisionnement des marchés en produits agricoles, précisent les deux ministères dans un communiqué conjoint.

Ainsi, tout agriculteur souhaitant se déplacer durant cette période de quarantaine est appelé à présenter une attestation d'exercice d'une activité agricole délivrée nécessairement par nos structures professionnelles agricoles (UTAP, URAPS..).
Dès le départ, l'UTAP, à travers des communiqués et des apparitions sur les média , a rassuré la population tunisienne de l'abondance de l'offre en produits agricoles frais et surtout en produits stratégiques.

Aussi, l'UTAP, a su profiter de cette situation pour être à coté de ses adhérents en leur délivrant des attestations d'exercice afin de faciliter leurs déplacements aussi bien pour les travaux de cultures que pour l'approvisionnement des marchés.

STÉRILISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE MINISTÈRE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT ET L' UTAP

02 LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

L'objectif de cette enquête est de partager avec les agriculteurs des propositions de solutions visant la mise en valeur des mécanismes capables de résoudre les problèmes du secteur agricole et de définir les procédures à adopter pour protéger et à soutenir la compétitivité et la productivité pendant, durant et après la pandémie (ou les crises d'une manière générale).

Cette enquête permettrait également de mettre à la disposition des décideurs économiques un état de lieux décrit par les professionnels eux même, afin de repenser les programmes de soutien du secteur agricole et d'adopter des politiques sectorielles plus adaptées afin de pallier à ses défaillances et assurer sa viabilité et sa durabilité au vu de son importance pour le pays.

A. L'étude d'impact de confinement sur le revenu des agriculteurs va nous apporter des éléments de réponse sur :

B. Etat des lieux sur l'impacts du covid-19 perçu par les agriculteurs surtout les nouvelles contraintes affrontées durant la pandémie et le degré de l'impact économique de cette pandémie.

les mesures prises par l'état pour affronter des tels impacts, Les conditions de réussite pour préserver le secteur contre la pandémie.

C. L'analyse des résultats de l'enquête permettra de dégager l'évaluation de l'agriculteurs de l'impact de covid -19 sur leurs activités, l'évaluation des pertes sur chaque filière.

03 CHOIX DE L'ECHANTILLON

STRUCTURE DU SECTEUR AGRICOLE :

L'importance économique de la production agricole (moyenne de la période 2015-2017 comme référence) :

La structure de la production agricole en Tunisie est dominée par le secteur de l'élevage, les cultures maraîchères, l'arboriculture, les céréales, et l'aquaculture et la pêche.

Le secteur Elevage

Les statistiques nationales montrent que le cheptel des animaux est reparti sur l'ensemble des régions du pays. Les régions du Nord sont spécialisées en Elevage Bovins. L'élevage Ovins est surtout concentré dans le Centre du pays, tandis que l'élevage Caprin est plutôt localisé dans les régions du Sud.

La production animale revête une importance particulière dans l'agriculture régionale et ne cesse de se développer dans diverses régions du pas. En effet, ce secteur a contribué de 37% en moyenne au PIB agricole entre 2015 et 2017.

LE SECTEUR MARAÎCHER

Les cultures maraîchères sont équitablement réparties entre le nord et le sud du pays.

Les cultures maraichères sont développées en Tunisie surtout dans les régions du Nord et du Centre du pays. Ce secteur a contribué de 15% en moyenne au PIB au cours de la même période

Le secteur Arboricole

Selon les statistiques du Ministère de l'Agriculture, la plupart de la superficie allouée à l'arboriculture est cultivée en oliviers et en amandiers. Ces deux types d'arbre occupent à eux seuls environ 84% de la superficie totale en se concentrant essentiellement dans les régions du Centre et du Sud du pays, avec respectivement 1,403,000 ha et 341,000 ha.

Le secteur Arboricole est de loin la culture la plus répandue dans le pays. En effet, ce secteur a contribué de 33% au PIB agricole (moyenne sur la même période).

Le secteur Céréale

La superficie totale allouée aux Céréales cultivées pendant la saison 2014-2015 (Office des Céréales) s'élève à 1,189,000 ha, dont 857000 ha

(72% de la superficie totale) se trouvent dans les régions du Nord. Dans les régions du Sud et du Centre, les céréales occupent 332000 ha, (soit 28% de la superficie totale).

Enfin, la Céréaliculture occupe une place importante dans le secteur agricole en Tunisie, mais cette spéculation reste limitée dans son étendu surtout dans les régions du Nord et du Sud du pays. La céréaliculture contribue de 7% au PIB en moyenne.

Aquaculture et pèche

en Tunisie il existe 41 ports de pêche maritime. Ces ports sont repartis en deux catégorie selon la taille et l'importance économique.

1- Les grands ports, au nombre de 10, permettant d'abriter les chalutiers, les thoniers, les sardinières et les unités de pêches côtière – ces ports se trouvent à Tazarka, Bizerte, la Goulette, Kélibia, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Zarzis et sont dotés de tous les services nécessaires à l'activité de la pêche.

2- Les petits ports de pêche côtière, au nombre de trente (30), abritent des unités de pêche côtière et assurent également les services adéquats à ce type d'embarcation.

L'aquaculture et la pèche restent encore peu développées en Tunisie.

Kélibia, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Zarzis et sont dotés de tous les services nécessaires à l'activité de pêche.

Les petits ports de pêche côtière, au nombre trente (30), abritent des unités de pêche côtière et assurent également les services adéquats à ce type d'embarcation.

Tableau n°1: Contribution de chaque filière au PIB agricole

Filière	2015	2016	2017	MOYENNE DE TROIS ANNÉES
CÉRÉALICULTURE	7%	7%	8%	7.3%
CULTURE MARAI-CHÈRE	16%	16%	15%	15.6%
ARBORICULTURE	37%	31%	31%	33%
ELEVAGE	32%	41%	40%	37.7%
AQUACULTURE ET PÈCHE	7%	7%	7%	7%
AUTRES PRODUITS	1%	1%	1%	1%

Source : calcul effectué à partir des données du ministère de l'agriculture

La figure n°1 illustre la ventilation des contributions des différentes filières au PIB agricole

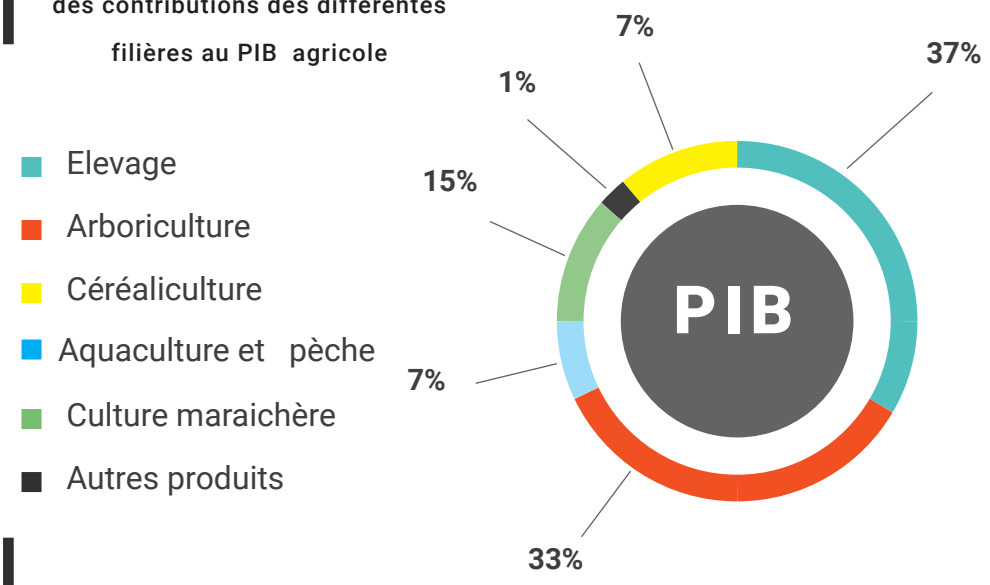

Contribution de chaque filière au PIB agricole (moyenne de trois années 2015-16-17)

Source : Graphique établit à partir des données du ministère de l'agriculture

L'échantillonnage a été déterminé selon la contribution de chaque filière au PIB agricole et selon l'importance de chaque activité dans les différentes régions du pays. On a réalisé notre enquête à distance (par téléphone) en raison des restrictions de déplacement entre les villes imposées par Covid-19.
Les agriculteurs concernés par l'enquête sont des adhérents de l'UTAP afin de garantir des donnés plus fiables.

L'objectif principal de l'enquête est d'évaluer l'évolution de la perte (ou du gain ?) comme impact direct du confinement générale imposé sur les mouvements des exploitants agricoles et les principales difficultés rencontrées par les producteurs en présentant éventuellement des propositions de solutions plausibles.
Les exploitants qui ont fait parti de l'Enquête (échantillon) sont repartis sur les régions et selon les spéculations comme le montre le tableau n° 2.

Cultures	Nombre d'Agriculteurs questionnés	Répartition sur les régions (selon l'importance de la culture)	Répartition de l'échantillon selon la spécialité de chaque région
ELEVAGE	186 Eleveurs	Nord 62	30 Bovins, 10 Ovins, 10 Caprins, 12 volailles
		Sud 62	30 Caprins, 10 Bovins, 10 Ovins, 12 Volailles
		Centre 62	30 Ovins, 10 Bovins, 10 Caprins, 12 Volailles
ARBORICULTURE	165 Agriculteurs	Centre 110	
		Sud : 40	
		Nord : 15	
CULTURE MARAICHÈRE	75 Agriculteurs	Nord : 34	
		Sud : 34	
		Centre : 7	
CÉRÉALICULTURE	40 Agriculteurs	Nord : 30	
		Sud : 10	
AQUACULTURE ET PÊCHE	35 Aquaculteurs	Répartie sur les 10 grands ports de pêche	
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	500 Agriculteurs		

Tableau n°2 : Répartition des exploitants selon la région et la spéculation.

ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

I Analyse globale des pertes enregistrées chez les Agriculteurs enquêtés :

Divers paramètres ont été pris en considération lors de cette enquête afin de mettre en exergue les plus déterminants des pertes (Perte) contractées par les Agriculteurs durant la période indiquée plus haut. Les paramètres qui ont été pris en considération par cette étude sont :

1 – Le gouvernorat (ou Région) (gov)
2 – L'agriculteur lui-même (agri)
3 – Le niveau d'Instruction de l'Agriculteur (Ninst)
4 – La spéculation pratiquée par l'Agriculteur (Spec)
5 – Utilisation ou non des nouvelles techniques de production (Ntech)
6 – La surface agricole utile (SAU)
7 – Incidence du titre foncier (l'Agriculteur est propriétaire ou locataire de la SAU) (Prop)

Dans le tableau n°2, nous présentons le résultat d'une Analyse globale de la Variance (alpha=5%) confrontant les pertes moyennes aux facteurs pris en considération.

Cette analyse montre que les pertes contractées par les exploitants sont principalement dues à deux facteurs : l'effet de la région (22.86 %) et celui de l'exploitant lui-même (51.43 %).

Quoique montrant des effets significatifs, viennent ensuite, avec des degrés moins importants, les autres facteurs: comme la SAU, la spéculation, l'utilisation ou non des nouvelles techniques de production, le niveau d'instruction, et le genre de l'exploitant (homme ou femme), sauf pour le titre foncier dont l'effet n'est pas significatif, avec la remarque, cependant, que les exploitants locataires ont accusé des pertes un peu plus élevées (+1,840 DT) par rapport aux exploitants propriétaires de leurs terrains, comme nous allons le montrer plus en détail ultérieurement.

Dans le tableau n°2 nous présentons les résultats d'une analyse globale de la variance montrant l'importance des effets des différents facteurs concernés par cette enquête sur les pertes contractées par les agriculteurs durant la période allant d'Avrilà fin Mai 2020.

Tableau n°2: Résultat d'une Analyse de la variance montrant les effets de divers facteurs sur les niveaux des pertes contractées par les agriculteurs dans les zones enquêtées.

SV	SC	%/V.Tot	FOBS	Pr > F
GOV	4432957838	22.86	12.45	0.0006
AGRI	9970312917	51.43	7.93	0.0021
NINST	338192917	01.74	4.75	s 0.0347
SPEC	755538682	03.89	5.31	0.0172
NTECH	679154111	03.50	28.62	0.0007
SAU	1200900305	06.19	25.30	0.0003
PROP	27609200	00.14	01.16	0.3122
Genre	168433373	00.87	07.10	0.0286
SPEC X PROP	79213099	04.02	10.95	0.0033
NTECH X SAU	845005573	04.36	17.81	0.0011
Erreur	189831569			
V.Totale	19387149583			

R^2 = 0.990208

Perte moyenne = 14,510.42

SCmodel = 19197318014

Il ressort de ce tableau que les 2 variables Gouvernorat (Gov) et Agriculteurs
(Agri) sont responsables à eux seuls de 74,29 % des pertes contractées par les exploitants. En ce qui suit, nous allons présenter les résultats du test de comparaison des pertes moyennes dues à chacun des facteurs qui figurent dans le tableau n°2.

Interprétation: ce tableau résume l'analyse faite après le dépouillement des réponses des questions demandées dans l'enquête (traduit ici par les variables). L'analyse de la variance pour la totalité de l'échantillon nous a permis de constater que les deux variables (Gov Agri) sont les plus déterminantes dans la cause de la perte contractée par les agriculteurs dans la période de confinement obligatoire. En effet, la variable « gouvernorat » (région) à elle seule en est responsable de 22.86 % Ceci peut être attribué au degré d'infestation par le virus au niveau de la région.

Quant à la variable « agriculteur », compte tenu du comportement spécifique du producteur vis-à-vis de la pandémie, on aurait trouvé des gens très disciplinés qui auraient observé un confinement très stricte, alors que d'autres semblaient plutôt nonchalants (discipline de confinement – transport..). En fait, 51.43% des pertes sont dues à ce genre de comportement.

14 510 DT PAR AGRICULTEURS

POUR LA TOTALITÉ DE L'ÉCHANTILLON, ON A ENREGISTRÉ UNE PERTE MOYENNE DE

II PERTES MOYENNES/AGRICULTEURS (en 1,000 DT) par Région

Gouvernorat ou groupe de Gouvernorats

Utilisant Duncan (alpha = 5%) comme test de comparaisons multiples des moyennes, dans les tableaux 2 ; 3 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 et 9, nous allons présenter une comparaison des pertes moyennes pour chacun des facteurs étudiés dans le tableau n°1 ci-dessus montré.

Duncan (5%)			Moyenne (DT)	Gov	
A			30 000	Jendouba	G1
A					
B	A		24 588	Le Kef	G2
B	A		22 800	Béja	
B	A	C	21 500	Bizerte	
B		C			
B	D	C	15 407	Kairouan	G3
	D	C			
E	D	C	12 326	Médenine	G4
E	D		10 000	Kébili	
E	D				
E	D		9 500	Zaghouan	G5
E	D		9 288	Nabeul	
E	D		8 400	Ariana	
E	D		7 667	Kasserine	
E	D				
E	D		6 750	Sidi Bouzid	G6
E	D		6 200	Sousse	
E			5 000	Ben Arous	
E					
E			3 000	Gabès	G7
E			3 000	Sfax	

Tableau n°3: Comparaison des pertes moyennes / agriculteur (en DT) par Région (Région = Gouvernorat ou groupe de Gouvernorats)

Dans ce tableau n°3, nous présentons les résultats du test de comparaisons multiples Duncan (alpha=5%) des pertes moyennes Régionales par exploitant, toute spéculation confondue. Ce test a permis d'individualiser 7 régions (un Gouvernorat ou un groupe de Gouvernorats), quoique présentant des intersections, elles se distinguent les unes des autres par les niveaux moyens des pertes contractées par les exploitants. En effet, le Gouvernorat de Jendouba constitue à lui seul le groupe n°1 (G1) correspondant aux exploitants qui ont accusé les pertes les plus élevées (30.000 DT) semble-t-il à cause d'une observation très sévère du confinement dans cette région. Il semble aussi que les citoyens dans cette région étaient très disciplinés et appliqués en observant le confinement.

Les Gouvernorats du Kef, Béja et Bizerte forment ensemble le 2ème groupe (G2) avec des pertes moyennes allant de 21.500 à 24.588 DT par exploitant. Au niveau de ce plus grand groupe, les pertes moyennes par exploitant sont sensiblement moins importantes que celle accusée au niveau du Gouvernorat de Jendouba, mais elles restent assez élevées comparativement à celles contractées au niveau des groupes qui les suivent.
La perte moyenne contractée par les exploitants au niveau du Gouvernorat de Kairouan (G3) est de 15,407 DT. Elle reste sensiblement plus faible comparativement au groupes précédents (G2), cependant elle est assez conséquente comparativement aux pertes moyennes enregistrées au niveau des Gouvernorats de Médenine et Kébili (G4) et qui vont de 10,000 à 12,326 DT.

Le groupe (G5) composé des 4 Gouvernorats de Zaghouan, Nabeul, l'Ariana et Kasserine, semble avoir permis aux gens, quotidiennement, plus de liberté à gérer leurs affaires de plus près. Il semble que les agriculteurs ont su bien tirer profit de cette liberté partielle pour s'occuper de leurs activités au dépends du confinement, ce qui s'est répercuté par une réduction sensible des pertes comparativement aux groupes précédents. En effet, les pertes moyennes accusées par exploitant (allant de 7.667 DT à 9.500 DT) pour cette région, restent encore assez conséquentes, mais elles sont significativement plus faibles que celles contractées au niveau du groupe (G4).

Les exploitants appartenant au groupe (G6) constitué des Gouvernorats de Sidi Bouzid, Sousse et Ben Arous ont accusé, chacun, des pertes allant de 5.000 DT à 6.750 DT , significativement plus faibles que celles enregistrées pour le groupe précédent (G5).

On attribue toujours cette différence essentiellement au seuil de liberté accordée indirectement aux exploitants à ne pas observer rigoureusement le confinement, mais aussi à pleins d'autres facteurs comme nous allons le montrer ultérieurement.

Le groupe (G7) constitué des 2 Gouvernorats de Gabès et de Sfax vient en queue de liste avec des pertes moyennes les plus faibles estimées à 3.000 DT par exploitant.
A Sfax, dans les milieux ruraux, « je me rappelle bien que toutes les activités , surtout agricoles , se passaient comme s'il n'y avait aucune loi régissant l'obligation du confinement.» a déclaré un agriculteur de Sfax

En effet, tout le monde avait participé quotidiennement à la récolte et au transport des olives vers le marché ou vers les huileries privées.

Les mouvements étaient un peu plus lents que normalement certes, mais nous n'avons pas observé un confinement aussi rigoureux que chez les autres Gouvernorats (Jendouba, Le Kef ,...).

Pour mieux comprendre le tableau n°4, (ci-dessous) et l'effet du covid -19 sur la répartition des pertes par région, on va le confronter au tableau récapitulatif du Ministère de la Santé qui comprend le cumul des cas de covid-19 positifs par région.

La situation épidémiologique quotidienne du coronavirus COVID-19 en Tunisie (06/05/2020)

Il semble bien donc que dans les régions où l'observation du confinement était de règle, les exploitants ont vu leurs mouvements entravés, ce qui s'est traduit par un manquement de leurs obligations envers les spéculations en cours.
Un tel manquement s'est traduit pratiquement par des pertes parfois très conséquentes.

En confrontant les résultats de la répartition géographique des niveaux des pertes par exploitant et la répartition géographique des cas positifs de coronavirus, (impliquant des restrictions plus fortes aux mouvements des agriculteurs), il apparait clairement que les gouvernorats du premier groupe sont les zones où le nombre de cas est le moins élevé (zone verte) ce qui veut dire que le degré de respect du confinement pour le premier groupe était un des plus stricts.

Un tel comportement s'est traduit par un ralentissement certain du rythme quotidien du travail des agriculteurs (ressenti particulièrement au niveau de la récolte, l'écoulement et le transport des produits sur les marchés de gros). Une telle restriction, exacerbée par une abondance de produits maraîchers fragiles et difficiles à conserver au niveau des zones de production, a engendré inéluctablement des pertes de revenu chez les exploitants enquêtés.

Les pertes enregistrées au niveau du deuxième groupe sont dues essentiellement le sédentarisme, quoique provisoire, imposé par le confinement.

La situation épidémiologique quotidienne du coronavirus COVID-19 en Tunisie

N °	Gouvernorat	Nombre total	Nombre des cas rétablit	Nombre de décès	Nombre des cas encore porteurs du virus
1	Tunis	232	127	8	97
2	Ariana	99	74	5	20
3	Ben Arous	97	62	4	31
4	Manouba	40	16	5	19
5	Nabeul	14	11	1	2
6	Zaghouan	3	3	0	0
7	Bizerte	25	14	1	10
8	Beja	3	3	0	0
9	Jendouba	1	1	0	0
10	Kef	8	4	1	3
11	Seliana	4	0	0	4
12	Sousse	84	58	7	19
13	Monastir	40	31	0	9
14	Mahdia	17	12	1	4
15	Sfax	36	19	5	12
16	Kairouan	8	3	0	5
17	Kasserine	8	8	0	0
18	Sidi Bouzid	6	5	1	0
19	Gabes	23	14	0	9
20	Médenine	90	55	4	31
21	Tataouine	36	22	1	13
22	Gafsa	41	18	0	23
23	Tozeur	5	3	0	2
24	Gbeli	106	37	0	69
Total		1026	600	44	382

06/05/2020

L'agriculteur éleveur a été contraint à nourrir ces troupeaux à travers des achats complémentaires d'aliments, ce qui s'est traduit par des dépenses supplémentaires qui ont alourdi les charges alimentaires. Cette élévation des charges a été exacerbée par un ralentissement notoire des ventes des produits végétaux animaux en raison des fermetures des hôtels et des restaurants.

Pour le troisième groupe, Kairouan a enregistré plus de cas postifs de Covid-19, une telle situation indique un état de confinement plus souple, et par conséquent des pertes plus faibles que pour les groupes précédents. C'est exactement le cas.

La même remarque faite pour le 3ème groupe, s'applique pour le quatrième groupe (Ben Arous 97, Sousse 84) et les groupes suivants. Plus le confinement est moins strict, le nombre de cas positifs de Covid-19 est plus élevé, les pertes encourues sont significativement plus faibles.

Il est bien entendu que les pertes sont d'autant plus élevées que le Gouvernement était plus lent dans la prise de décisions et de mesures plus adéquates en faveurs des agriculteurs lors et après de confinement total. Cette démarche a fait que l'impact du confinement s'est fait doublement ressentir par les producteurs.

III PERTES MOYENNES PAR AGRICULTEUR

AGRI

Comme le montre clairement le tableau n°1, l'effet de la source de variation 'Agri' est très significatif car il explique à lui seul 51.43 % de la variabilité totale des pertes déclarées par les exploitants. En effet, les écarts entre les déclarations sont de taille (1.500 DT à 60.000 DT).

Toutefois, ces écarts sont très logiques puisque les agriculteurs ne se trouvent pas dans les mêmes conditions de culture, de climat et d'application des règles régissant l'observation du confinement.

IV PERTES MOYENNES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION

NINST

Le tableau n°5 nous montrons les moyennes des pertes enregistrées en relation avec le niveau d'instruction des exploitants. L'enquête a touché des exploitants de différents niveaux d'instruction. En effet, certains d'entre eux n'ont même pas fréquenté l'Ecole primaire (NI - 0). D'autres par contre ont fait des études primaires (NI - 1), secondaires (NI - 2) et même universitaires (NI - 3).

Nous avons donc décidés de tenir compte de ce facteur lors de l'analyse des données. Les résultats des comparaisons des pertes moyennes/ agriculteur, selon le niveau d'instruction sont montrés dans le tableau n°5.

Tableau n°5: Comparaison des pertes moyennes / agriculteur (en DT)
N. Instruction

Duncan (5%)		Moyenne	N.inst	
	A	15 767	2 : Niveau secondaire	NI-2
	A	14 000	1 : Niveau primaire	NI-1
	A			
B	A	11 383	3 : Niveau supérieur	NI-3
B				
B		6 500	0 : Illettré	NI-0

Dans le tableau n°3, nous présentons les résultats du test de comparaisons multiples Duncan (alpha=5%) des pertes moyennes par Niveau d'Instruction par exploitant, toutes autres spéculations confondues.

Ce test a permis de mettre en évidence trois groupes distincts en montrant en même temps que les pertes les plus élevées sont enregistrées chez les exploitants qui ont fréquenté l'Ecole Primaire et l'Ecole Secondaire (NI-1 et NI-2).

Il semble que l'effet du niveau d'instruction a été clair en terme d'efficacité dans l'estimation des pertes.

En effet, le niveau d'instruction a permis aux exploitants de ce groupe d'estimer leurs pertes, plus ou moins correctement, avec, toutefois, une tendance qui semble tirer un peu vers la hausse.

Par contre, les illettrés (NI-0), semblent rencontrer des difficultés réelles à estimer assez correctement leurs pertes. Malgré qu'ils appartiennent au même environnement agricole que leurs collègues , ils ont enregistré les pertes les plus modestes.

Remarquons que ce n'est par hasard vraiment que le groupe des agriculteurs qui ont fréquenté les Universités (NI-2) constituent exactement l'intersection entre (NI-1) et (NI-0) en accusant des pertes moyennes intermédiaires d'environ 11,400 DT. Cette position du (NI-2) renforce bien les jugements que nous avons portés aussi bien sur (NI-1) que sur (NI-0).

V PERTES MOYENNE / SPÉCULATION

SPEC

Dans le tableau n°4, nous présentons les résultats du test de comparaisons multiples Duncan des pertes moyennes par spéculation par exploitant. Ce test a permis d'individualiser 4 groupes de spéculations (constitués soit d'une seule spéculation SP-1 et SP-4, soit de 2 spéculations SP-3, soit de 3 spéculations SP-2. Quoique présentant des intersections, ces spéculations ou groupes de spéculations se distinguent les unes des autres par les niveaux moyens des pertes contractées par les exploitants.

En fait, les spéculations considérées par cette étude sont :

1 – Les Grandes Cultures
2 – Les Productions Animales
3 – L'Arboriculture
4 – Les Cultures Maraîchères
5 – L'Aviculture
6 – L'Apiculture
7 – La Pèche

Tableau n°6: Comparaison des pertes moyennes/agriculteur en DT/Spéculation

Duncan (5%)		Moyenne	SPÉC	
	A	20 538	1 = Grandes Cultures	SP-1
	A			
B	A	14 409	4 = Cultures maraîchères	SP-2
B	A	14 228	2 = Productions animales	
B	A	13 184	3 = Arboriculture	
B				
B		11 740	5 = Aviculture	SP-3
B		10 500	6 = Apiculture	
	C	2 500	7 = Pèche	SP-4

Nous remarquons que dans le tableau n°6, le test de Duncan a permis de mettre en évidence 4 groupes de spéculations distincts en montrant en même temps que, quelle que soit la région à laquelle appartiennent les exploitants, les pertes les plus élevées sont enregistrées chez ceux qui ont pratiqué les Grandes Cultures (SP-1). Il est donc évident que les pertes soient des plus considérables (20.538 DT) puisque on a affaire à des spéculations plus difficiles à gérer du fait qu'elles sont pratiquées sur de plus grandes superficies.

Les exploitants pratiquants les spéculations : Productions Animales, Arboriculture et les Cultures Maraîchères appartiennent au 2ème groupe (SP-2) et ont contracté des pertes, quoique très importantes, significativement plus faibles que celles enregistrées pour ceux qui appartiennent au groupe (SP-1). Il est fort probable que les exploitants ont été empêchés, suite au confinement, d'intervenir soit par des traitements contre les maladies cryptogamiques apparaissant surtout au printemps (Arboriculture et Cul-

tures Maraîchères), soit par des irrigations pour sauver les cultures installées (Cultures Maraîchères surtout), soit pour récolter les produits déjà près à la récolte, soit aussi pour traire les vaches à temps ou même pour ramasser les produits récoltés et les transporter au marcher afin de les écouler.

Chez les exploitants pratiquant des spéculations qui sont plus ou moins indépendantes de la SAU (Aviculture et Apiculture, formant le groupe SP-3), nous constatons, par contre, des pertes significativement plus faibles comparativement aux 2 groupes précédents. En effet, il est très possible et facile pour les exploitants appartenant à ce groupe de trouver les moyens pour s'occuper de leurs poules et / ou de leurs abeilles. Le bon encadrement de ces spéculations est rendu plus aisé par le fait que l'éleveur n'a pas besoin d'aller très loin des poulaillers et/ou des ruchers pour chercher la nourriture pour ses poules ou ses abeilles.

Ces exploitants peuvent obéir plus ou moins strictement aux règles du confinement sans trop de se faire dommage. Nous pensons que c'est cela qui expliquent que les pertes enregistrées au niveau des (SP-3) sont significativement moins élevées que celles enregistrées pour les (SP-1) et (SP-2).

La même démarche pour expliquer pourquoi les pertes sont les plus faibles chez les exploitants appartenant au groupe (SP-4). La même démarche peut s'appliquer à 100 % pour la spéculation « Pêche » (SP-4) qui vient en queue de liste en enregistrant une perte moyenne de 2.500 DT par exploitant, la plus faible que celles enregistrées avec les autres spéculations. En effet, les marins ne peuvent plus aller pêcher. En outre, pendant cette période de confinement, les produits de la mer sont moins faciles à écouler comparativement aux produits provenant des spéculations (SP-1) et (SP-2).

VI

SAU

PERTES MOYENNE/AGRICULTEUR EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA SAU

il est attendu que des agricultures possédant des exploitations de tailles différentes puissent enregistrer des pertes avec des montants plus ou moins importants selon la taille de la SAU.

Dans le tableau n°7, nous présentons les résultats du test de Duncan montrant les écarts entre les pertes moyennes contractées par les agriculteurs compte tenu de la taille de leurs exploitations.

Tableau n° 7 : Ecarts entre les pertes moyennes contractées par les agriculteurs compte tenu de la Taille de l'exploitation

Duncan (5%)	Perte moyenne	SAU
A	17 640	> à 10 Ha
B	12 763	> à 5 Ha < 10 Ha
C	8 758	< à 5 Ha

En effet, le test de Duncan montre clairement que les agriculteurs exploitant les superficies les plus importantes (SAU > à 10 ha) ont accusé les pertes moyennes les plus élevées (17,640 DT), alors que ceux qui n'exploitaient que des SAU inférieures à 5 ha ont enregistré les pertes les plus faibles (8,758 DT).

Ces résultats sont expliqués par la quantité produite. Donc les charges dépensées

Plus on a une grande superficie plus on produit en quantité qui n'ont pas été totalement commercialisés à cause de restriction de confinement (déplacement accès aux marchés…) la perte est donc plus élevée.

VII

PROP

PERTES MOYENNE/AGRICULTEUR EN FONCTION DE LA NATURE DU TITRE FONCIER

Dans le tableau n°8 nous présentons les résultats du test de Duncan qui montre que l'agriculteur soit propriétaire ou locataire du terrain qu'il exploite, les pertes enregistrées sont très proches, bien que la perte moyenne contractée par les locataires dépasse celle contractée par les propriétaires de 1,840 DT.

La différence entre la perte en DT des agriculteurs propriétaires de leur terre et les producteurs locataires est bien évidente puisque la première catégorie présente une charge supplémentaire calculée qu'est le loyer de la terre. La différence n'est pas élevée mais elle est significative.

Tableau n°8: Perte moyenne/Agriculteur en fonction de la nature du titre foncier

Duncan (5%)	Perte moyenne	PROP
A	16 178	Locataire
A	14 338	Propriétaire

VIII

NTECH

PERTES MOYENNE/AGRICULTEUR SELON QU'IL AIT UTILISÉ OU NON LES NOUVELLES TECHNIQUES DE PRODUCTION

Dans ce tableau n°9, nous présentons les résultats du test de comparaisons multiples Duncan des pertes moyennes par exploitant lorsqu'il a utilisé ou non des nouvelles techniques de production.

Tableau n°9 : Pertes moyennes par exploitant lorsqu'il ait utilisé ou non les nouvelles techniques de production.

Duncan (5%)	Perte moyenne	NTECH
A	16 131	Nouvelles Techniques NT+
B	10 146	Nouvelles Techniques NT -

Encore une fois ici, les résultats du test de comparaison sont clairs. Comme attendu, les pertes accusées par les exploitants qui ont utilisé les nouvelles techniques de production (NT+) sont significativement plus élevées (16.131 DT) que celles enregistrées chez ceux qui n'ont pas utilisé les nouvelles techniques de production (NT-) qui étaient seulement de (10.146 DT).
Il a été montré par ailleurs que les investissements mis par les agriculteurs dans les nouvelles technologies (mécanisation, mode intensif…) ont engendré un coût supplémentaire pouvant exacerber les pertes déclarées par les producteurs jusqu'à un plafond de 30 % dans certains cas.

Figure n°2 : Encadrement des agriculteurs pendant le confinement

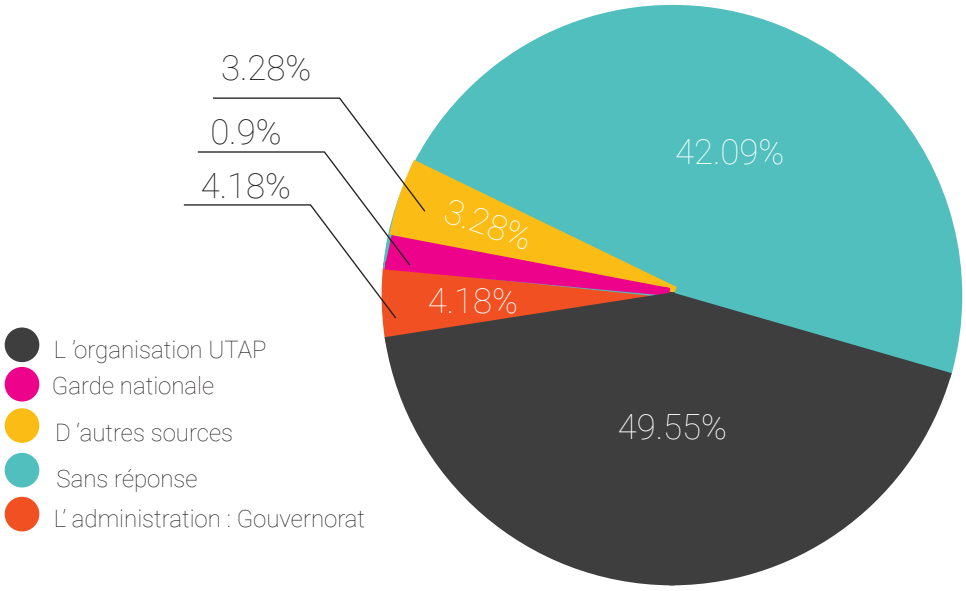

L' autorité d'encadrement des agricultures pendant la période de confinement

Le diagramme de la figure n°2 permet de remarquer qu'en période de crise les agriculteurs se sont dirigés vers leur organisation professionnelle « l'UTAP » en premier lieu (50 % des adhérents). Ce comportement est compréhensible vu la présence juste à coté de nos représentants à travers les unions régionales au niveau de chaque Gouvernorat, mis à part les unions locales au niveau des Délégations.
Dans ce cas particulier, l'encadrement de nos adhérents s'est limité à mettre à la disposition des exploitants des « laisser passer » pour une circulation plus fluide permettant un approvisionnement plus adéquat des marchés de gros.

Figure n°3: Evolution des prix des matières premières pendant le confinement

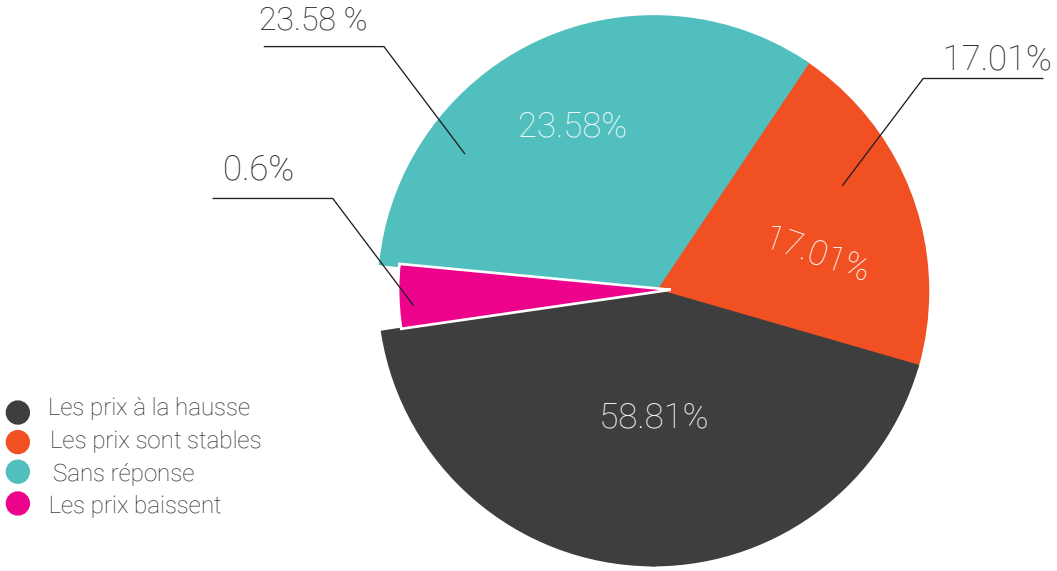

Lors du confinement total, les approvisionnements en intrants ont connu des perturbations tendant surtout vers la baisse. En effet, l'offre en produits agricoles a connu une régression parfois notable en dépit des mesures prises en faveur d'un mouvement plus aisé et libre des agriculteurs.

En outre, bon nombre de commerçants ont pu tenir le coup pour rester en activité malgré les restrictions imposées par les règles régissant le confinement. Cependant, l'offre en consommables (produits de traitement, produits entrant dans la composition des aliments concentrés pour les animaux, ..) a régressé à tel point qu'une hausse importante des prix de ces produits (estimée à 60 %) s'est fait ressentir par les agriculteurs.

Toutefois, l'impact de la hausse des prix des intrants n'ont pas été ressenti par les consommateurs puisque les prix des produits agricoles n'ont carrément pas changé lors de la période de Covid-19. En effet, dans beaucoup de régions, l'UTAP, en collaboration avec les Municipalités, a activement participé à la mise en place de circuits plus courts pour faciliter l'écoulement des produits agricoles en les rapprochant des consommateurs.

Figure n°4: Approvisionnement en matières premières

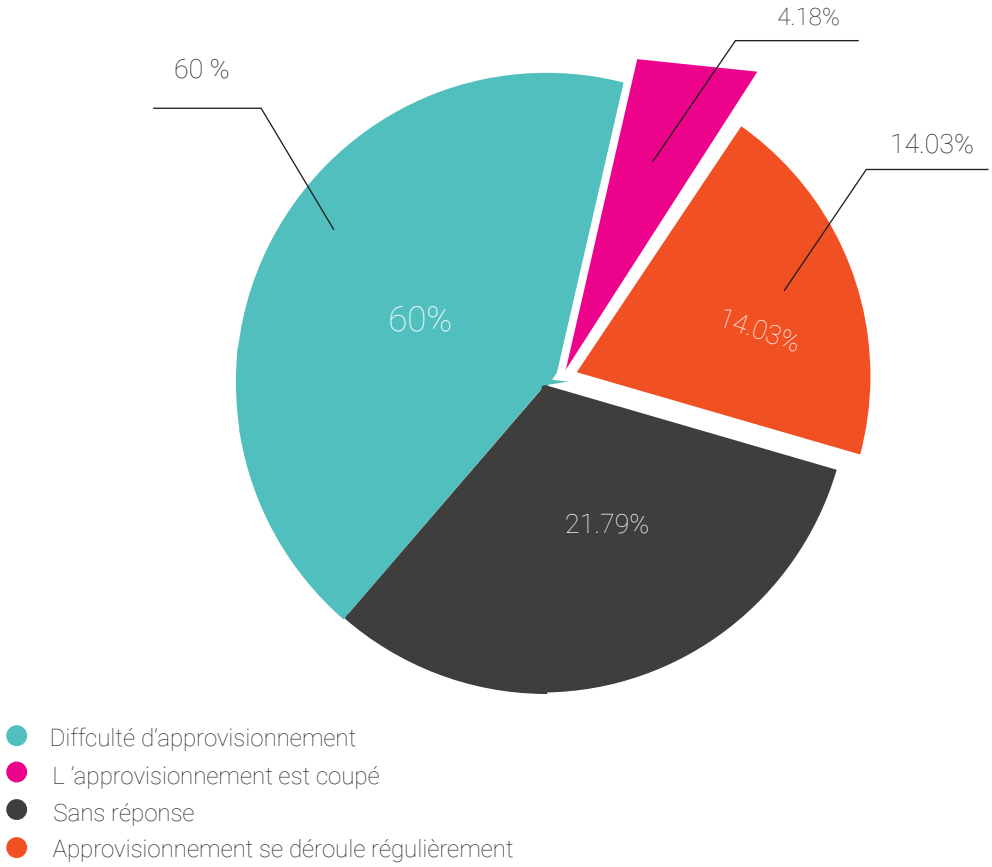

Taux Diffculté d'approvisionnement par matières premières

La lecture de ce diagramme suit la même logique que celle de la figure précédente.

Figure n°5: Proportion des agriculteurs qui on changé d'activité à cause du Corona.

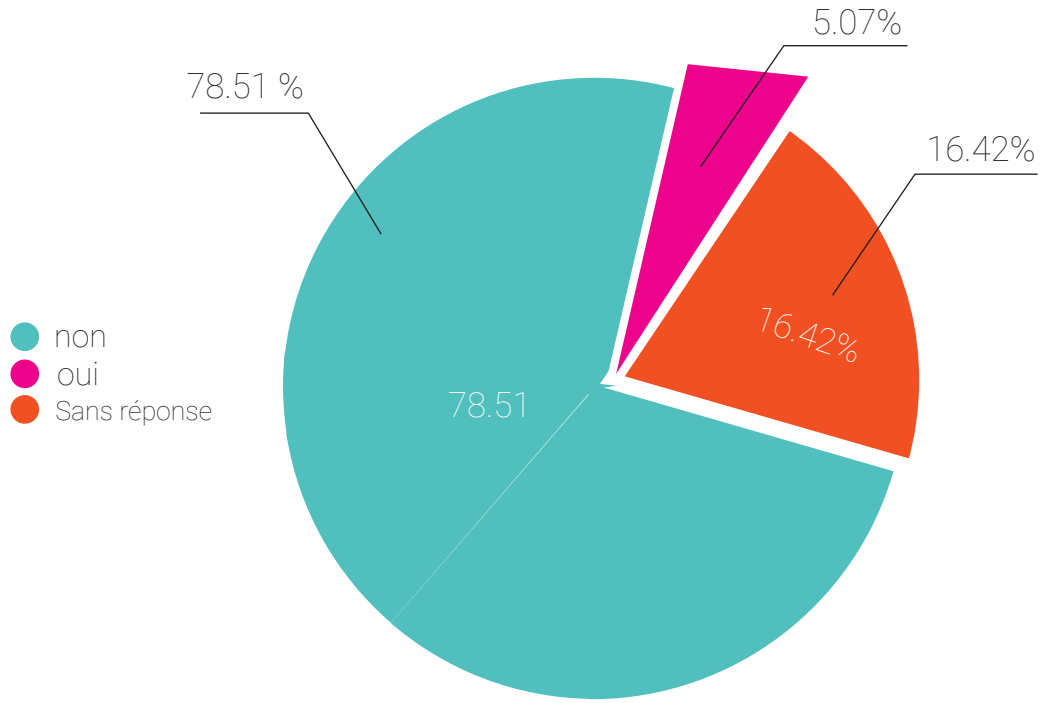

Poucentage d' agriculteurs qui on changé leurs activités à cause du Corona.

Cette enquête montre qu'au moins 5.07 % des exploitants ont changé d'activité. La sonnette d'alarme est tirée. L'on sait parfaitement que le secteur agricole est un secteur clef pour l'économie nationale. Si une pandémie comme celle du Covid-19 a fait ébranler le secteur agricole à ce point, cela montre à quel point ce secteur est fragile, et à quel point notre sécurité alimentaire serait tributaire des importations. Nous pensons que pour garantir la sécurité alimentaire du pays, il faut mettre au point une stratégie agricole à objectifs très réaliste qui doit tenir compte des potentialités régionales et des possibilités techniques des exploitans, en donnant bien sûr la priorité aux productions de première nécessité.

IX CORRÉLATION CAS DE COVID ENREGISTRÉ/PERTE DECLARÉ

En performant une analyse de corrélation après confrontation des résultats des pertes moyennes par Agriculteur avec les totaux des cas de Covid-19 enregistrés. Il s'est avéré que les 2 paramètres sont négativement corrélés.

En effet, les calculs effectués ont montré que le coefficient de corrélation de Pearson : r = -0.40681 avec une Pr>RH0 = 0.11751.

En outre, la courbe de tendance générale symbolisant les pertes moyennes serait décrite par une équation évoluant négativement en fonction du nombre total des cas de covid-19 enregistrés. Cette courbe est de la forme :

$$Y = aX + b$$

- Y : Evolution de la perte moyenne en fonction de X ; (en DT)
- b : Etant la perte moyenne estimée pour un grand nombre d'Agriculteurs ((Selon la loi des Grands Nombres (n>30) de la Distribution Normale)).
- a : Etant le coefficient de la pente de la courbe.

L'équation décrivant la courbe de tendance générale établie à partir de l'échantillon des Agriculteurs couverts par l'enquête lancée par l'UTAP est la suivante :

Pertemoyenne (DT) = – 38,1875*Covid-19 + 12 214

Ici, * : signe de muliplicaion

Covid-19 = Total des cas de Covid-19 enregistrés

X – CONCLUSION

Dans une situation pareille, nous pensons qu'une meilleure réorganisation des activités des agriculteurs et une meilleure gestion du confinement permettraient d'atténuer les effets négatifs d'une pandémie de ce type.

En effet, la mise en place de sociétés de service de conditionnement et de stockage permettrait de conserver les produits récoltés plus longtemps pour un écoulement ultérieur.

Selon les résultats de l'enquête, le Coronavirus a eu un effet négatif notoire sur le revenu des exploitants agricoles. En effet, l'analyse des données a permis de mettre en évidence que les pertes moyennes contractées par les agriculteurs, quoique très variables selon le facteur étudié, ont parfois pris des ampleurs très conséquentes.

En effet, il semble aussi que l'observation du confinement n'a pas été tenue avec la même rigueur en passant d'une région à une autre. Les pertes moyennes sont plus importantes dans certaines régions (Jendouba) que dans d'autres (Sfax et Gabès). De telles pertes étaient en relation étroite avec la rigueur avec laquelle les exploitants ont observé le confinement. En effet, les résultats montrent effectivement que certains agriculteurs étaient plus disciplinés à observer le confinement. Ces derniers ont accusé les pertes moyennes les plus élevées.

Pratiquées sur de plus grandes superficies, les grandes cultures étaient les plus touchées. Les spéculations qui ne dépendent pas trop du sol ou qui n'en dépendent pas du tout étaient les moins exposées à l'effet négatif du confinement.

Dans les exploitations dont la SAU est supérieure à 10 Ha on a enregistré les pertes moyennes les plus élevées. Au fur et à mesure que la taille de l'exploitation diminue, les pertes, quoiqu'elles restent encore très conséquentes, deviennent plus faibles.

Le niveau d'instruction et l'utilisation des nouvelles techniques de production ont eu un effet significatif sur le niveau des pertes moyennes contractées par les exploitants.

DÉCISSIONS PRISES PAR L'ETAT : Où est la part du secteur agricole?

Lors d'un discours télévisé, le Gouvernnment a annoncé avoir pris des mesures pour atteidre trois objectifs primordiaux pour l'Etat tunisien afin d'atténuer les répercussions économiques et sociales de la pandémie:

1. Soutenir les populations vulnérables.
2. Eviter les licenciements massifs.
3. Maintenir la productivité des entreprises.

Ces trois objectifs coûteront à l'Etat 2.500 millions de dinars. Ainsi, l'ouverture d'une ligne de financement de 300 millions de dinars, sera allouée aux ouvriers qui sont en chômage technique, afin de leur garantir un revenu minimum.
De son coté, le Ministère des Affaires Sociales se chargera de précipiter une aide financière de 150 millions de dinars pour soutenir les plus démunis, les personnes ayant des revenus limités, et celles ayant des besoins spécifiques.
Le Chef du Gouvernement a également annoncé le report des remboursements de crédits pour une échéance de 6 mois, au profit des travailleurs dont les salaires ne dépassent pas les 1000 dinars.
En outre, d'autres mesures économiques ont été prises au profit des PME, des personnes physiques travaillant à leurs comptes et ceux qui exercent les métiers de libre pratique. En effet, Ce chef du Gouvernement a réservé une aide financière de 500 millions de dinars en faveur des entreprises qui ont connu des difficultés suite à l'épidémie du Coronavirus.
D'autre part, pour maintenir le tissu économique en vie, un fonds d'investissement de 700 millions dinars a été consacré au soutien des entreprises en difficulté.
Pour soutenir les sociétés exportatrices, le Gouvernement a décidé de leur permettre d'écouler leurs marchandises sur les marchés locaux à concurrence de 30% à 50%.
Toutes ces mesures prises n'ont touchés ni le secteur agricole

(qui n'est pas considéré comme une acitivté économique) ni les professionnels du secteur dont, malheureusement, la majorité d'entre eux ne bénéficie d 'aucun couverture sociale (7% seulement des agriculteurs sont couverts par la CNSS).

Il est très rgrettable qu'un secteur aussi vital que l'agriculture (grâce à quoi on doit une garantie de la securité alimentaire pendant la pandémie sans recourir aux importations) ne bénificie pas d'une décision orpheline en sa faveur.

CONCLUSIONS ET RECOMMENDATIONS

Des épidémies et des calamités sanitaires, comme la pandémie due au coronavirus, peuvent imposer la prise de décisions visant des restrictions de déplacement des individus ou même les obliger à observer un confinement sévère.

Une telle situaion peut avoir des répercussions très négatives sur tous les plans: politique, social, économique, … Dans ce genre de siuation, en Tunisie, le secteur agricole se trouvera inévitablement au cœur de la tempète pour subir des coups des plus durs, secteur vital, grâce à quoi on doit une garantie de la securité alimentaire de la population.

Ainsi, en cas de calamité, le Gouvernement est appelé à initier et à mettre en application une politique de gestion des crises en donnant la priorité particulièrement aux secteurs vitaux (agriculture, santé, ..) à travers des intervenions directes d'encadrement et d'assistance ou indirectes en assurant des subventions et des indemnisations.

Il faut aussi intervenir pour encourager les circuits courts dans les régions en créant des marchés « du producteurs au consomateur » afin de subvenir aux besoins quotidiens des ménages.

Nous pensons qu'il y à lieu d'essayer l'incitation des projets de commerce en ligne des produits agricoles frais.

L'EXEMPLE DU MAROC : L'ÉTAT DES LIEUX

Le retour à la normale se consolide. Le ministère de l'Agriculture rassure. Le plan anti-sécheresse lancé avec un appui financier de 1,5 milliard de DH évolue de manière satisfaisante. Sauvegarde de l'élevage, cultures de printemps et approvisionnement du marché en céréales, légumineuses, fruits et légumes, des volets sur lesquels les efforts se renforcent avec un suivi régulier sur le terrain, est-il souligné par la tutelle. L'objectif est d'assurer un stock confortable des denrées alimentaires et d'éviter le renchérissement des prix de produits de forte consommation.

Les prix se stabilisent. Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, le ministère de l'Agriculture, précise que «la production agricole se poursuit normalement en respect total du calendrier visant un approvisionnement durable et en quantités suffisantes du marché, en produits agricoles et alimentaires. L'activité et la production agricoles se poursuivent normalement en termes de récolte et de nouvelles installations des cultures. Les opérateurs du secteur tout au long de la chaîne de production, de conditionnement, de transformation et de distribution maintiennent une cadence normale de leur activité. D'où le retour à la normale des prix de certains produits alimentaires qui avaient enregistré des hausses ponctuelles, alors ceux des produits agroalimentaires de grande consommation se stabilisent.

L'approvisionnement en céréales et légumineuses sécurisé «L'approvisionnement du pays en céréales et légumineuses se déroule dans de bonnes conditions», constate le ministère. Les mesures prises en collaboration avec les opérateurs du secteur ont permis de sécuriser l'approvisionnement du pays et de répondre aux besoins. En effet, les importations de céréales et légumineuses ont renforcé les stocks et permis de les maintenir continuellement à un

niveau permettant d'assurer une couverture de 3 à 4 mois selon le produit, particulièrement pour les blés, maïs, orge et légumineuses. Il est à noter que l'accroissement conjoncturel de la demande en ces produits, particulièrement en farines et semoules, est largement satisfait grâce à l'augmentation des niveaux d'écrasement par les industriels. En effet, les minoteries ont répondu rapidement à la demande en renforçant la cadence des écrasements et de la distribution.

De l'orge subventionnée pour l'élevage La campagne agricole actuelle connait un déficit pluviométrique très important, réduisant l'apport des parcours de jachère et des cultures fourragères pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel national. Pour faire face à cette situation, le ministère de l'Agriculture, a mis en place un programme de sauvegarde du cheptel consistant en la distribution de 2,5 millions de quintaux d'orge subventionnée au profit des éleveurs, pour un prix fixe de 2DH/kg. L'opération de distribution a commencé le 29 mars et se déroule dans des conditions conformes aux mesures de protection sanitaire tant au niveau du transport que de remise des bons d'enlèvement et de livraison aux éleveurs. En effet, une organisation dédiée reposant sur un système d'information, a été mise en place, mobilisant des commissions centrales et locales des services du ministère et des autorités locales.

Cultures de printemps: 50% du programme réalisé Les assolements mis en place pendant la saison hivernale et en particulier pour les légumes de grande consommation (tomate, oignon et pomme de terre), dont la production est en cours, permettront de couvrir largement les besoins de consommation. Ceci, durant les mois d'avril et mai. Parallèlement, les semis des cultures de printemps évoluent normalement et les réalisations à fin mars ont atteint globalement 50% du programme établi. Le reste sera semé pendant le mois d'avril. La production attendue des cultures de printemps et celles d'été devrait couvrir largement les besoins de consommation pour la période juin-décembre.

Bon état sanitaire du cheptel L'état sanitaire du cheptel national est jugé bon et un suivi de proximité est assuré sur l'ensemble du territoire par les services extérieurs de l'Office national de sécurité sanitaire de produits alimentaires. Ceci, avec l'appui des médecins vétérinaires privés. Quant à l'opération de vaccination qui a été lancée au mois de janvier, elle se poursuit pour couvrir la totalité du cheptel : bovin, ovin, caprin et camelin.

Coronavirus : Marjane signe un partenariat avec Glovo pour des livraisons à domicile. Pour mémoire : Marjane est un groupe marocain du secteur de la grande distribution. Première chaîne d'hypermarchés au Maroc avec 38 magasins et un CA de 11 000 MDH (989 M€). Marjane appartient au fond Al Mada (anciennement Société nationale d'investissement) qui est un fonds d'investissement privé marocain à vocation panafricaine. Son actionnariat est composé de plusieurs entreprises et fonds d'investissements marocains, et de quelques entreprises étrangères. Son principal actionnaire est Siger, la holding de la famille royale du Maroc En vertu de cet accord, Glovo Maroc assure désormais la livraison à domicile des produits de consommation courante de Marjane, tels que les fruits & légumes, la boulangerie, les produits laitiers, l'épicerie, et les produits d'entretien et d'hygiène. Soulignons que le service est déjà opérationnel sur la plateforme Glovo (sur l'appli mobile comme sur le site), avec la possibilité de commander et de se faire livrer juste après, payer en ligne ou à la livraison. On apprend qu'il est possible aussi de commander dans la soirée et planifier sa livraison le lendemain. Force est de noter que ledit service est déjà opérationnel dans les grandes villes telles que Casablanca, Mohammedia, Rabat, Tanger, Fès, Marrakech, et Agadir. Il est important de souligner que le partenariat entre Glovo et Marjane s'accompagne de toutes les mesures de sécurité préconisées par les autorités dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Ainsi, les coursiers de Glovo sont équipés de masques, de gants et de solutions hydroalcooliques, tandis que les livraisons peuvent s'effectuer « sans contact » et « sans signature », limitant ainsi au maximum les interactions physique.

Annexe

استبيان حول تأثير وباء الكورونا على القطاع الفلاحي في تونس

معطيات عامة عن الفلاح:

اللقب:

مستوى التعليم:

أمي ☐

ابتدائي ☐

ثانوي ☐

جامعي ☐

الجنس: انثى ☐ ذكر ☐

الجهة:

رقم الهاتف:

السؤال الأول: هل تنتمي الى منظمة، او لأي هيكل ينظم القطاع الفلاحي؟

نعم ☐

لا ☐

السؤال الثاني: ما هو تخصصك؟

زراعات كبرى ☐

[illegible] ☐

الخضروات والغلال ☐

تربية الماشية ☐

الصيد البحري ☐

تخصص آخر (حدده): .....

تحديد المنتوجات في هذه الفترة

السؤال الثالث: حجم مستغلتك الفلاحية

أكثر من 10 هكتار ☐

ما بين 5 و10 هكتار ☐

أصغر من 5 هكتار ☐

السؤال الرابع: مستغلتك الفلاحية

على وجه الكراء ☐

ملك ☐

السؤال الخامس: ماذا تستعمل في إنتاجك الفلاحي؟

آلات وتقنيات حديثة ☐

آلات وتقنيات قديمة ☐

1- تأثير جائحة كورونا على النشاط الفلاحي.

السؤال السادس: هل هناك تغيير في مزاولة نشاطك خلال فترة جائحة الكورونا ؟:

نعم ☐

لا ☐

تحديد نوع التغيير في النشاط.....

السؤال السابع: إذا تعتبر أن هناك تغيير في نشاطك الفلاحي ماهو اهم ثلاثة اسباب التغيير ؟

الحجر الصحي ☐

حضر التجوال ☐

مشاكل متعلقة بالتسويق ☐

ارتفاع تكلفة الإنتاج ☐

مشاكل مالية ☐

عوامل طبيعية ☐

عوامل أخرى ☐

Annexe

.....
.....
.....

السؤال الثامن: هل هنالك صعوبات في التزويد بالمواد لاولية ؟

لا التزويد يسير بشكل عادي ☐

هنالك صعوبات في التزويد ☐

التزويد منقطع ☐

السؤال التاسع: هل شهدت اسعار المواد الاولية تغيير؟

الاسعار في استقرار ☐

الاسعار في انخفاض ☐

الاسعار في ارتفاع ☐

السؤال العاشر: هل تعتبر ان اليد العاملة؟

متوفرة كالعادة ☐

متوفرة اكثر من العادة ☐

غير متوفرة كالعادة ☐

السؤال الحادي عشر: ماهي اهم نتائج نقص في اليد العاملة اذا وجدت؟

تأخر في الاعمال الفلاحية المتعلقة بالانتاج (مداوات، .....)
تأخر في الاعمال الفلاحية المتعلقة بالحصاد و الجمع

2- تأثير جائحة كورونا على ترويج المنتوج الفلاحي

السؤال الحادي عشر: هل تقوم بتوزيد الاسواق بالمنتوجات الفلاحية في هذه الفترة

نعم ☐

لا ☐

Annexe

السؤال الثاني عشر: اذا نعم هل

التزويد يتم بنسق عادي ☐

هنالك اضطراب بالتزويد ☐

السؤال الثالث عشر: اذا لاحظت اضطراب بالتزويد هل يمكن تحديده؟

.....

.....

السؤال الرابع عشر: هل تم بيع المنتوج باسعار

اغلى من نفس الفترة من السنة الماضية ☐

ارخص من نفس الفترة من السنة الماضية ☐

الاسعار في الاستقرار ☐

السؤال الخامس عشر: هل يتم بيع كامل الكمية التي زودت بها الاسواق ام تم اتلاف نسبة منها؟

تم بيع الكمية كاملة ☐

تم اتلاف جزء منها ☐

تحديد نسبة المنتوج المتلفة اذا وجدت.....

السؤال السادس عشر: هل سبق ان اعترضتك صعوبات على مستوى الإجراءات والاليات المتعلقة امكانية الولوج إلى الاسواق في هذا الظرف؟

ظروف عادية ☐

طروف صعبه ☐

ظروف سهلة ☐

السؤال السابع عشر: كيف تقيم مردودية النشاط الفلاحي في هذه الفترة؟

مربحة ☐

غير مربحة ☐

Annexe

السؤال الثامن عشر : هل يمكن ان تقيم قيمة الخسائر بالدينار ؟

.....

3-مواجهة تأثير كورونا

السؤال التاسع عشر : عند تعرضك للصعوبات ماهي الجهة التي توجهت اليها:

المنظمة ☐

الادارة ☐

الامن ☐

جهة اخرى ☐

.....

.....

.....

السؤال العشرون: هل ترى أن التدابير الواردة لحماية الفلاحين المزودين للاسواق كافية؟

نعم ☐

لا ☐

لماذا:

.....

.....

.....

.....

السؤال الواحد والعشرون: هل ترى أن الدولة اخذت الاجراءات اللازمة لمعاضدة الفلاحين خلال هذه الازمة؟

نعم ☐

لا ☐

السؤال الثاني والعشرون: هل تقترح اجراءات جديدة لتتخذها الدولة لمعاضدة الفلاحين هلال هذه الازمة؟

.....

.....

.....

Annexe

السؤال الثالث والعشرون: هل تقوم بتصدير منتوج فلاحي؟

نعم ☐

لا ☐

ماهي المنتوجات المصدرة؟

.....

.....

السؤال الرابع والعشرون: كيف تقيم نسق التصدير في هذه الفترة:

نسق عادي ☐

منخفض نسق ☐

في ارتفاع ☐

السؤال الخامس و العشرون: ماهي الصعوبات التي تعترضك في عملية التصدير؟

.....

السؤال السابع و العشرون: ماهو تقييمك للخسائر .

السؤال السادس و العشرون: هل ترى ان الدولة اخذت الاليات اللازمة لمعاضدة مجهود المصدر؟

نعم ☐

لا ☐

ماذا تقترح كإجراءات اضافية؟

.....

السؤال السابع و العشرون: هل اصيب احد من العائلة بفروس الكورونا

نعم ☐

لا ☐

Annexe

الإتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

17 مارس2020.

بـــيان

قال الله تعالى :

" و انفقوا في سبيل الله و لاتلقوا بأيديكم الى التهلكة"

صدق الله العظيم.

اعتبارا الى خطر تفشي فيروس الكورونا المستجد و تجسيما لقيم التضامن و التآزر و تأكيدا للتفاعل التلقائي و المسؤول للفلاحين و البحارة مع الجهد الوطني للتصدي لهذا الوباء و حرصا على دعم قدرات مؤسساتنا الاستشفائية ، قرر الاتحاد التونسي للفلاحة و الصيد البحري من منطلق انحيازه المطلق لمشاغل الشعب و وعيا منه بدقة المرحلة ما يلي :

1/ اقتطاع نسبة 1% من كل المنتوجات الفلاحية الموجهة الى اسواق الجملة بكامل انحاء البلاد.

2/ تبرع كافة اعوان و إطارات هياكل الاتحاد محليا و جهويا و مركزيا بيوم عمل.

3/ دعوة كل الفلاحين و البحارة الى المساهمة في صندوق 1818 تجسيدا لروح التضامن و تاكيدا على اهمية الوحدة الوطنية في مواجهة الأخطار و تجاوز هذا الظرف العصيب.

4/ ينوه بمبادرة بعض الهياكل الجهوية و المحلية التي وضعت على ذمة البلديات عديد الجرارات و آلات الرش لمعاضدة جهودها في عمليات النظافة و التعقيم و يدعو الى تعميم هذه المبادرة في كامل جهات البلاد.

5/ يثمن جهود الحكومة و المؤسستين الأمنية و العسكرية و تضحيات كافة الهياكل الصحية من اعوان و إطارات طبية و شبه طبية.

6/ يشدد على ضرورة التحلي بأعلى درجات الحيطة و اليقظة و احترام الاجراءات الوقائية المنصوح بها.

7/ يجدد التزام الفلاحين و البحارة بالاضطلاع بدورهم و مواصلة البذل من اجل انجاح المواسم و ضمان تزويد الأسواق بكافة المنتوجات الفلاحية و يدعو الى تجنب اللهفة و الهلع لقطع دابر المضاربين و المحتكرين.

حفظ الله تونس و شعبها من شر كل بلاء و وباء و سيبقى الاتحاد التونسي للفلاحةو الصيد البحري سندا لكل التونسيين.

رئيس الاتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
عبد المجيد الزار

6 Rue de l'assistance par Av. Alain Savary
1003 Cité El Khadra - Tunis
Tél.: (216) 71 806 800 Fax: (216) 71 809 181
Site web: www.utap.org.tn
E mail: utap.tunis@Email.ati.tn
Page sur Facebook: https//utap.page.officielle

6 نهج المؤازرة عن شارع آلان سافاري - 1003حي الخضراء - تونس
الهاتف: 800 806 71 (216) الفاكس: 181 809 71 (216)
موقع الواب: www.utap.org.tn
البريد الالكتروني : utap.tunis@Email.ati.tn
الصفحة على الفايسبوك: https://utap.page.officielle

Union Régionale de l'Agriculture
et de la Pêche Siliana

الاتحاد الجهوي للفلاحة
والصيد البحري بسليانة

سليانة في .....

اذن بمـــــهمة
لنقل المنتوجات الفلاحية

تجسيما للاجرانات والتدابير التى تم اتخاذها فى اطار التوقي من فيرس كورونا ولضمان تزويد الأسواق بالمنتوجات الفلاحية وما يتطلبه ذلك من تنقل الفلاحين خلال فترة منع الجولان فانه يأذن رئيس الاتحاد الجهوي للفلاحة والصيد البحري بسليانة بصفة استثنائية .

للسيد .....
صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد .....
صاحب شاحنة ذات الرقم المنجمي .....
للتنقل من .....الى .....
بتـــــاريخ.....
خلال فترة منع الجولان (6 مساء الى السادسة صباحا)
وذلك بغرض نقل المنتوجات الفلاحية التالية لاغير :.....
.....

رئيس الاتحاد الجهوي للفلاحة
والصيد البحري بسليانة
مروان الداوي

CITE ENNOUR 6100 SILIANA
TEL/FAX:78872596-78873493

حـــــي النـــــور سليانـــــــــة 6100
الهاتف و الفاكس : 78873493-78572596

Annexe

الإتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

تونس في 27 مارس 2020

منشـــــــــور

إلى

السادة رؤساء الاتحاد الجهوية والمحلية للفلاحة والصيد البحري

في إطار معاضدة جهود الفلاحين والبحارة لحسن وضمان تسويق المنتوجات الفلاحية وتزويد الأسواق، وتبعا للبلاغ الصادر عن وزارة الداخلية والقاضي بفرض اجراءات خاصة لحظر الجولان، والحجر الصحي العام، فالمرجو من رؤساء الاتحادات الجهوية والمحلية تكوين خلية استمرار لتمكين الفلاحين والبحارة من رخص جولان لتيسير تنقلهم إلى مناطق الانتاج والتزويد **وذلك ابتداء من الساعة الثامنة صباحا إلى غاية منتصف النهار.**

مع التأكيد على أن رخص الجولان تمضى وجوبا من طرف رئيس الاتحاد الجهوي او المحلي ثم التأشير عليها بأقرب مركز للأمن مرجع النظر ترابيا مع توضيح نقطة الانطلاق والوصول.

والســــــــلام

رئيس الاتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
عبد المجيد الزار

6 Rue de l'assistance par Av. Alain Savary
1003 Cité El Khadra - Tunis
Tél.: (216) 71 806 800 Fax: (216) 71 809 181
Site web: www.utap.org.tn
E mail: utap.tunis@Email.ati.tn
Page sur Facebook: https//utap.page.officielle

6 نهج المؤازرة عن شارع ألان سافاري - 1003حي الخضراء - تونس
الهاتف: 800 806 71 (216) الفاكس: 181 809 71 (216)
مواقع الواب: www.utap.org.tn
البريد الالكتروني : utap.tunis@Email.ati.tn
الصفحة على الفايسبوك: https://utap.page.officielle

الإتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

16 أفريل 2020

بـــــلاغ

اعتبارا الى التعطيلات والتضييقات التي يتعرض إليها الفلاحون والبحارة في تنقلاتهم سواء لممارسة انشطتهم أو التزود بالمستلزمات أو لتزويد اسواق الجملة بالمنتوجات الفلاحية والبحرية في هذا الظرف الإستثنائي الذي تعيشه بلادنا في ظل فرض الحجر الصحي العام وحظر التجول ، يدعو الاتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري السلط المعنية الى اعطاء التعليمات الخاصة بمزيد تيسير وتسهيل تنقلات الفلاحين والبحارة بما يساعدهم على أداء واجبهم الوطني في توفير الغذاء والانتظام في تزويد اسواقنا بالخيرات و يحول دون ارباك الأسعار وانعاش الأسواق الموازية..

رئيس الإتحاد التونسي للفلاحة
و الصيد البحري
عبد المجيد الزار

6 Rue de l'assistance par Av. Alain Savary
1003 Cité El Khadra - Tunis
Tél.: (216) 71 806 800 Fax: (216) 71 809 181
Site web: www.utap.org.tn
E mail: utap.tunis@Email.ati.tn

6 نهج المؤازرة عن شارع آلان سافاري - 1003حي الخضراء - تونس
الهاتف: 800 806 71 (216) الفاكس: 181 809 71 (216)
موقع الواب: www.utap.org.tn
البريد الالكتروني : utap.tunis@Email.ati.tn

BIBLIOGRAPHIE

- Observatoire national des prix, evolution des prix des produits frais. juillet 2019.ministere de commerce tunisien

- Belakhel e.(2019). les agriculteurs tunisiens face a la liberalisation des echanges dans le cadre de l'aleca(enquete qualitative aupres des agriculteurs de l'utap) colloque : developpement inclusif dans les pays du sud : acteurs , institutions et politiques18-19-20 avril 2019

- Point coronavirus sur secteur agricole et alimentaire.maroc/tunisie (06/04). fam d'apres informations ser / caa de la zone, franceagrimer.

- La situation epidemiologique quotidienne du coronavirus covid-19 en tunisie.06/05/2020. ministere de sante.

LES PARTICIPANTS A L'ELABORATION DE CE TRAVAIL

ABDELMAJID EZZAR : PRESIDENT DE L'UNION TUNISIENNE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

KHALED ARRAK : MEMBRE BUREAU EXECUTIF NATIONAL DE L'UNION TUNISIENNE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE CHARGE DES ETUDES ET DE PLANIFICATION STRATEGIQUE.

FRAJ MOHAMED : STATISTICIEN

MOHAMED MONDHER JAZIRI : INGENIEUR INFORMATIQUE

ITAF MEJRI : INGENIEUR AGRO ECONOMISTE CHARGE DE DOSSIER DE COMMERCE A L'UTAP

RAHMA SAYDA JAZIRI : INGENIEUR CHARGE DE L'UNITE DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

AMANE FATNASSI : GESTINAIRE A L'UNITE DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

FATMA AMDOUNI : INGENIEUR CHARGE DE L'UNITE DES PROJETS

AHMED DRIDI : DIRECTION ARTISTIQUE